

Le 11 février 2019, à 20h00, 10 élus communaux sont présents, sont excusés les conseillers absents dont 1 a donné pouvoir, puis donne lecture du compte rendu de la dernière réunion, suivent les signatures.

Le Maire informe de l'ordre du jour

### **Schéma communal d'assainissement**

Après examen des différentes solutions proposées dans le rapport de la révision du zonage d'assainissement, établi par le Bureau d'Études Altereo pour les différents sites,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient :

En solution non collective, les sites de Clayrou, Malirat, La Clauzelle et Ournes, Cavagnac, le Causse ainsi que l'habitat dispersé.

En solution collective : le Couquet, le lotissement de Bataillou et Sanières.

La carte définitive du zonage d'assainissement va donc être établie en corrélation avec le nouveau plan d'urbanisme et mise à l'enquête publique.

### **Fédération Partir : convention d'accueil collectif**

La convention annuelle est renouvelée, elle permet aux enfants de la commune de bénéficier d'une priorité d'accueil et de tarifs préférentiels pour les séjours et les mercredis après-midi au Centre de Loisirs Sans Hébergement de la Fédération Partir à Figeac.

### **Ecole: organisation 2019/2020**

Le choix des rythmes scolaires est à confirmer auprès de la Direction d'Académie.

La semaine au RPI Capdenac-Lunan est actuellement de 4,5j avec les activités périscolaires gratuites pour tous les élèves de l'école de Capdenac. La commune de Lunan a mis en place depuis un an un dispositif mixte de garderie et d'initiation aux devoirs.

Le retour à la semaine de 4 jours d'école est dérogatoire et doit être issu d'un consensus entre les parties. Le conseil de Capdenac décide de conserver le rythme de la semaine à quatre jours et demi s'appuyant d'une part sur les études des cycles scolaires et d'autre part, sur les retours favorables des parents d'élèves.

#### Projet de groupe scolaire :

Le maire rappelle que pour porter le projet auprès des services de l'éducation nationale, il faut préalablement fédérer les deux conseils municipaux du Regroupement Pédagogique Intercommunal, sachant que l'école de Capdenac aurait besoin d'être modernisée et que les aménagements de la carte scolaire évoluent tous les ans, ne favorisant pas les RPI éclatés.

### **Acquisitions foncières**

Le Conseil municipal est favorable à faire porter le projet d'aménagement de la zone de Bataillou par l'intermédiaire de l'Établissement Public Foncier, dont le rôle est de se substituer à la commune en tant qu'établissement public d'Etat, habilité à procéder aux acquisitions foncières et opérations immobilières et foncières de nature à faciliter l'aménagement, favoriser le développement durable et la lutte contre l'étalement urbain.

L'EPF conditionne son action foncière par les engagements propres à la réalisation de projets publics vertueux respectant les principes de la ville et des territoires durables

La séance est levée à 22h00.

